

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

AR Préfectu

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le **23/03/2026**

Berger
Levrault

ID : 02B-212000434-20260321-2026210315-DE

**N° 2026/15
du 21.03.2026
domaine 5-1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	16	16	00	00

CONVOCACTION	AFFICHAGE
17.03.2026	17.03.2026

Objet : Détermination du nombre des adjoints

SEANCE DU 21 MARS 2026

Présents : Attard, Biaggi, Bracconi, Fantozzi, Franceschi, Fustier, Launoy, Marchioni, Meriadri, Muraccioli, Pardini, Piazza, Ponticcaccia, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés : Martini, Lancelle Lamberti,

Absents : ,

Secrétaire : Vuillamier

Le Maire expose au Conseil qu'aux termes des articles L 2122.1 et L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints parmi les membres du Conseil municipal.

Le Conseil détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

FIXE à cinq le nombre des Adjoints.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI

